

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Désignation du représentant de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de la Savoie

- date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération **n° 394-17 C**

objet **RS - Désignation du représentant de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de la Savoie**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est autorité organisatrice des mobilités sur son ressort territorial.

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de la Savoie, instance consultative territorialisée relative à l'adaptation de la société au vieillissement, a pour objectif d'émettre un avis sur les projets, programmes et schémas régionaux et départementaux relatifs aux politiques de l'autonomie.

Elle est composée de deux formations, personnes âgées et personnes handicapées, chacune comprenant quatre collègues, le quatrième collègue étant commun aux deux formations.

C'est au titre de ce quatrième collègue que l'agglomération a été désignée comme étant l'autorité organisatrice des mobilités devant siéger au sein du CDCA.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges doit donc désigner un représentant au sein de cette instance.

Il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : décide de ne pas procéder au scrutin secret,

Article 2 : désigne Christiane Boisselon pour représenter Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein du CDCA en tant que déléguée titulaire,

Article 3 : désigne Driss Bourida pour représenter Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein du CDCA en tant que délégué suppléant.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 394-17 C

Objet de l'acte :	RS - Désignation du représentant de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de la Savoie
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 4 - Représentants des EPCI
Date de l'acte :	14 décembre 2017
Annexe :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20386H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20386H1

Date de transmission en Préfecture :	21 décembre 2017
Date de réception en Préfecture :	21 décembre 2017